

**Marc Mathieu**  
**Secrétaire Général**  
**Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié**  
**Avenue Voltaire 135**  
**1030 Bruxelles**

Le 18 juin 2003

**Concerne : Participation financière des travailleurs / Commission Européenne**

Le document ci-joint analyse l'usage qui a été fait de la ligne budgétaire B3-4000 par la Commission Européenne en 2002.

Il met clairement en évidence la discrimination constante dont souffre le thème de la participation financière des travailleurs par rapport à d'autres thèmes, dans le chef de la DG Emploi & Affaires Sociales.

Pour mémoire, la ligne B3-4000 du budget de l'UE était destinée à l'origine exclusivement au Dialogue Social et aux Relations Industrielles.

En 1999, nous avons convaincu le Parlement Européen d'ajouter un troisième sous-programme pour la Participation Financière des Travailleurs.

Durant les discussions parlementaires, il avait été question de 1 à 2.000.000 Euro pour ce nouveau sous-programme.

Enfin, en 2000, un quatrième sous-programme est apparu, pour la Responsabilité Sociale des Entreprises.

A présent, l'analyse des bénéficiaires de la ligne B3-4000 en 2002 montre une évidente intention de favoriser les sous-programmes Relations Industrielles, Responsabilité Sociale des Entreprises, et Dialogue Social, au détriment de la Participation Financière des Travailleurs.

Chacun des 3 premiers sous-programmes a reçu 32% du budget, et seul un reliquat de 4% est allé au sous-programme Participation Financière.

Il est clair que cet usage de la ligne B3-4000 n'est pas conforme aux intentions qui étaient celles du Parlement Européen.

<b>Sous-programme</b>	<b>€</b>	<b>Part</b>
Total Relations Industrielles	3.212.886	32%
Total Resp. Sociale d'Entreprise	3.211.687	32%
Total Dialogue Social	3.185.412	32%
Total Participation Financière	464.492	4%
<b>Total ligne B3-4000 en 2002</b>	<b>10.074.477</b>	

Très cordialement

**Groupe Recherche FEAS**

**Analyse des subventions accordées par la Commission Européenne – DG Emploi & Affaires Sociales au titre de la ligne budgétaire B3-4000 en 2002**

**Tableau 1**

<b>Sous-programme</b>	<b>€</b>	<b>Part</b>
Total Relations Industrielles	3.212.886	32%
Total Resp. Sociale d'Entreprise	3.211.687	32%
Total Dialogue Social	3.185.412	32%
Total Participation Financière	464.492	4%
<b>Total ligne B3-4000</b>	<b>10.074.477</b>	

La consolidation\* par sous-programme des subventions octroyées par la Commission en 2002 indique pour les trois premiers sous-programmes, une répartition globalement équilibrée des allocations budgétaires entre les projets. Parmi eux, avec une dotation de 3.212.886 €, les Relations Industrielles occupent la première place, suivies de près, avec un écart de **1.199 €**, par la Responsabilité Sociale d'Entreprises.

Avec 464.492 €, la Participation Financière ne représente que 4% de la totalité des dépenses engagées en 2002.

**Tableau 2**

<b>Sous-programme</b>	<b>Moyenne €</b>	<b>Nbre de projets</b>
Resp. Sociale d'Entreprise	99.551	33
Relations Industrielles	81.677	39
Dialogue Social	71.397	45
Participation Financière	58.062	8

L'examen par sous-programme du montant moyen des projets acceptés, permet de placer la Responsabilité Sociale d'Entreprise à la première place avec seulement 33 projets. Le Dialogue Social avec une moyenne de 71.397 € et 45 projets est troisième.

Les projets couvrant la participation financière, au nombre de 8, arrivent derniers avec une moyenne de 58.062 €.

Il serait par ailleurs souhaitable de pouvoir déterminer par sous-programme, la proportion de projets acceptés par rapport à la totalité des projets soumis.

D'autre part, une analyse de chaque catégorie de soumissionnaire pourrait fournir des informations supplémentaires.

L'année passée, nous avons déjà analysé comment la ligne B3-4000 avait été utilisée en 2000 et en 2001. Il était apparu que pas plus de 4-6% du budget n'était allé à la Participation Financière des Travailleurs (pas plus de 400-500.000 Euro pour 7-9 projets, sur un total de 10-11 millions Euro pour 130-135 projets).